

# LE SERVICE RESTAURATION ET HEBERGEMENT

## LA CARTE JEUNE EST OBLIGATOIRE ET INDISPENSABLE :

- pour entrer dans l'établissement,
- pour accéder à la cantine

### 1 – LES TARIFS

	TRIM 1	TRIM 2	TRIM 3
INTERNAT	522.90 €	522.90 €	297.96 €
DP5	206.50 €	206.50 €	117.45 €
DP4	165.20 €	165.20 €	94.40 €

Pour les demi-pensionnaires, il existe deux régimes :

- DP5 : l'élève est demi-pensionnaire tous les jours de la semaine
- DP4 : l'élève est demi-pensionnaire tous les jours **sauf le mercredi**

Les élèves externes peuvent manger au restaurant scolaire maximum 2 fois par semaine, en achetant les repas au service Restauration et Hébergement, soit 3.85 € le repas.

### 2 – LE PAIEMENT

Nous proposons 4 moyens de paiement :

- En espèce
- Par chèque
- Par télépaiement (vos identifiants seront mentionnés dans l'avis aux familles)
- Par virement bancaire : les références IBAN de l'établissement sont mentionnées sur l'avis aux familles

### 3 – LES BOURSES

La demande bourses pour l'entrée au lycée se fait au collège, la campagne de bourses est terminée depuis le 4 juillet 2019 pour la rentrée 2019-2020. Si vous n'avez pas fait votre demande de bourses avant cette date, c'est trop tard, il faudra attendre la prochaine campagne de bourses en mars 2020.

Les élèves qui rentrent en 3<sup>è</sup> PREPA PRO feront leur demande de bourses à la rentrée.

### 4 – LES AIDES



#### **LA GRATUITÉ DES REPAS N'EXISTE PAS AU LYCEE.**

Si l'élève est boursier, la bourse est déduite du montant à payer.

Si vous avez des difficultés de paiement, vous pouvez demander une aide du FONDS SOCIAL LYCEEN et une aide régionale à la restauration, pour cela, il faudra prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du lycée.

# LE SERVICE RESTAURATION ET HEBERGEMENT

## LA CARTE JEUNE EST OBLIGATOIRE ET INDISPENSABLE :

- pour entrer dans l'établissement,
- pour accéder à la cantine

### 1 – LES TARIFS

	TRIM 1	TRIM 2	TRIM 3
INTERNAT	522.90 €	522.90 €	297.96 €
DP5	206.50 €	206.50 €	117.45 €
DP4	165.20 €	165.20 €	94.40 €

Pour les demi-pensionnaires, il existe deux régimes :

- DP5 : l'élève est demi-pensionnaire tous les jours de la semaine
- DP4 : l'élève est demi-pensionnaire tous les jours **sauf le mercredi**

Les élèves externes peuvent manger au restaurant scolaire maximum 2 fois par semaine, en achetant les repas au service Restauration et Hébergement, soit 3.85 € le repas.

### 2 – LE PAIEMENT

Nous proposons 4 moyens de paiement :

- En espèce
- Par chèque
- Par télépaiement (vos identifiants seront mentionnés dans l'avis aux familles)
- Par virement bancaire : les références IBAN de l'établissement sont mentionnées sur l'avis aux familles

### 3 – LES BOURSES

La demande bourses pour l'entrée au lycée se fait au collège, la campagne de bourses est terminée depuis le 4 juillet 2019 pour la rentrée 2019-2020. Si vous n'avez pas fait votre demande de bourses avant cette date, c'est trop tard, il faudra attendre la prochaine campagne de bourses en mars 2020.

Les élèves qui rentrent en 3<sup>è</sup> PREPA PRO feront leur demande de bourses à la rentrée.

### 4 – LES AIDES



#### **LA GRATUITÉ DES REPAS N'EXISTE PAS AU LYCEE.**

Si l'élève est boursier, la bourse est déduite du montant à payer.

Si vous avez des difficultés de paiement, vous pouvez demander une aide du FONDS SOCIAL LYCEEN et une aide régionale à la restauration, pour cela, il faudra prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du lycée.